

## Mentions légales

### KW CEZANNE

- Raison sociale : TRANSAC & CO
- Adresse siège social : Europarc de Pichaury - Bat A6 1330 rue JR de la Lauzière  
13290 AIX-EN-PROVENCE
- Siret : 84431173800026
- Délivrance Siret : AIX EN PROVENCE
- Numéro TVA Intracommunautaire : FR28844311738
- Forme juridique : SAS
- Capital social : 100 000 €
- Assurance RCP : MMA Entreprise
- Carte Transaction : CPI 1310201800003858
- Date de délivrance : 2018-12-27
- Délivrée par : CCI MARSEILLE PROVENCE
- Caisse de garantie financière : GALIAN
- N° de caisse de garantie : A11058312
- Adresse caisse de garantie : 89 rue de la BOÉTIE - 75008 PARIS
- Montant de la garantie financière : 120 000 €
- Nom du médiateur : MEDICYS
- Adresse du médiateur : 73 bd de Clichy 75009 Paris
- Adresse du site : <https://medicys.fr/>

Entreprise juridiquement et financièrement indépendante

# BAREME DES HONORAIRES

Montants TTC ( TVA 20% ) – Tarifs applicables à compter du 05 mars 2020

« Dans le cadre de l'acquisition d'un bien neuf, les honoraires seront déterminés par le promoteur immobilier de l'opération »

<b>IMMOBILIER RESIDENTIEL</b> ( maisons, appartements, boxes et parkings )	<b>ENTREPRISES - COMMERCEs - TERRAINS</b>	<b>LOCATION :</b> Habitation, Mixte et Meublée														
<p style="text-align: center;"><b>TRANSACTIONS</b></p> <p><u>Les honoraires sont à la charge :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche.</li> <li>- Du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente.*</li> </ul> <p>La base du calcul des honoraires est le prix de vente TTC hors frais de notaire.</p> <p><u>Les honoraires sont cumulatifs par tranche :</u></p> <table border="0"> <tr> <td>- Forfait de 6000€ jusqu'à</td> <td>80 000€</td> </tr> <tr> <td>- 4,2% pour la part entre</td> <td>80 001 et 150 000€</td> </tr> <tr> <td>- 4,1% pour la part entre</td> <td>150 001 et 500 000€</td> </tr> <tr> <td>- 4,4% pour la part entre</td> <td>500 001 et 800 000€</td> </tr> <tr> <td>- 4,3% pour la part entre</td> <td>800 001 et 2 000 000€</td> </tr> <tr> <td>- 4,5% pour la part entre.</td> <td>2 000 001 et 3 000 000€</td> </tr> <tr> <td>- 5%. À partir de</td> <td>3 000 001€</td> </tr> </table> <p>*les honoraires sont à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'une succession.</p>	- Forfait de 6000€ jusqu'à	80 000€	- 4,2% pour la part entre	80 001 et 150 000€	- 4,1% pour la part entre	150 001 et 500 000€	- 4,4% pour la part entre	500 001 et 800 000€	- 4,3% pour la part entre	800 001 et 2 000 000€	- 4,5% pour la part entre.	2 000 001 et 3 000 000€	- 5%. À partir de	3 000 001€	<p><u>Les honoraires sont calculés sur le prix de vente TTC et sont à la charge du vendeur</u></p> <p style="text-align: center;"><b>ENTREPRISES - COMMERCEs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 600€ (8000€ HT) pour les prix inférieurs à 100 000€</li> <li>- 9,6% (8% HT) pour les prix entre 100 001 et 200 000€</li> <li>- 8,4% (7% HT) pour les prix entre 200 001 et 350 000€</li> <li>- 7,2% (6% HT) pour les prix entre 350 001 et 500 000€</li> <li>- 6% (5% HT) pour les prix supérieurs à 500 000€</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>TERRAINS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10%</li> </ul>	<p>- Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la Loi du 06 Juillet 1989 sont partagés entre le propriétaire et le locataire.</p> <p>- Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur, et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> Août 2014.</p> <p><u>Honoraires à la charge du candidat Locataire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Honoraires de visite, de constitution du dossier de locataire et de la rédaction du bail <b>8€ TTC par m2</b></li> <li>- Honoraires de réalisation de l'état des lieux <b>3€ TTC par m2</b></li> </ul> <p><u>Honoraires à la charge du propriétaire Bailleur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Honoraires entremise et négociation <b>2€/ m2 ( -40m2 )</b> <b>1€/m2 (+ 40m2 )</b></li> <li>- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de la rédaction du bail <b>8€ TTC par m2</b></li> <li>- Honoraires de réalisation de l'état des lieux <b>3€ TTC par m2</b></li> <li>- Frais d'établissement d'inventaire ( sur demande ) <b>150€ TTC</b></li> </ul>
- Forfait de 6000€ jusqu'à	80 000€															
- 4,2% pour la part entre	80 001 et 150 000€															
- 4,1% pour la part entre	150 001 et 500 000€															
- 4,4% pour la part entre	500 001 et 800 000€															
- 4,3% pour la part entre	800 001 et 2 000 000€															
- 4,5% pour la part entre.	2 000 001 et 3 000 000€															
- 5%. À partir de	3 000 001€															
<p>Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « <b>success</b> » <u>avec validation de la clause fidélité</u> : Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais du Groupe Keller Williams pour le compte d'un même client.</p>	<p>Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « <b>success</b> » <u>avec validation de la clause confiance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.</li> <li>- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.</li> <li>- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.</li> </ul>															